



Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_174
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

23 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

La présentation du budget supplémentaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant dans ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- voter par chapitre les budgets supplémentaires 2024 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget supplémentaire 2024 et du rapport de présentation de ce dernier
- autoriser le Maire ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h44		Nombre de votants : 53	
Pour : 41	Contre : 0	Abstentions : 12 Odile LEFAIX-VÉRON Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Eddy SAGET Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Jean-Michel MAGHE	NPPV : 0

Le Président de Séance,

Benoît ARRIVE

Signé électroniquement par : Benoît ARRIVE

Date de signature : 01/07/2024

Qualité : Président de séance

PJ : 1

Le Secrétaire de Séance,

Sylvie LAINÉ

Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ

Date de signature : 01/07/2024

Qualité : Secrétaire de séance

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 26 juin 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) - GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à HÉRY Sophie
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENT

MARGUERITTE David

DÉPORT

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE
DU
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2024

Introduction générale

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes-à-réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

L'ensemble des propositions nouvelles inscrites à cette étape budgétaire représente pour le budget principal 1 M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement, soit un total de 3,5 M€.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	32 667 237,64	16 121 908,05	48 789 145,69	32 667 237,64	16 121 908,05	48 789 145,69
Principal	29 816 597,54	15 228 185,08	45 044 782,62	29 816 597,54	15 228 185,08	45 044 782,62
Investissement	28 754 053,54	1 603 150,00	30 357 203,54	15 177 198,46	15 180 005,08	30 357 203,54
Fonctionnement	1 062 544,00	13 625 035,08	14 687 579,08	14 639 399,08	48 180,00	14 687 579,08
Camping	848 456,80	178 036,09	1 026 492,89	848 456,80	178 036,09	1 026 492,89
Investissement	845 456,80	4,00	845 460,80	667 428,71	178 032,09	845 460,80
Fonctionnement	3 000,00	178 032,09	181 032,09	181 028,09	4,00	181 032,09
Panneaux photovoltaïques	175 269,24	145 950,21	321 219,45	175 269,24	145 950,21	321 219,45
Investissement	175 269,24	0,00	175 269,24	29 319,03	145 950,21	175 269,24
Fonctionnement	0,00	145 950,21	145 950,21	145 950,21	0,00	145 950,21
Creusement des fosses	5 157,39	0,00	5 157,39	5 157,39	0,00	5 157,39
Investissement			0,00			0,00
Fonctionnement	5 157,39	0,00	5 157,39	5 157,39	0,00	5 157,39
Port de plaisance	648 421,56	439 643,86	1 088 065,42	648 421,56	439 643,86	1 088 065,42
Investissement	612 033,56	0,00	612 033,56	172 389,70	439 643,86	612 033,56
Fonctionnement	36 388,00	439 643,86	476 031,86	476 031,86	0,00	476 031,86
Locations	1 115 014,10	130 092,81	1 245 106,91	1 115 014,10	130 092,81	1 245 106,91
Investissement	1 000 414,10	0,00	1 000 414,10	870 321,29	130 092,81	1 000 414,10
Fonctionnement	114 600,00	130 092,81	244 692,81	244 692,81	0,00	244 692,81
Parkings	31 237,91	0,00	31 237,91	31 237,91	0,00	31 237,91
Investissement	16 677,00	0,00	16 677,00	16 677,00	0,00	16 677,00
Fonctionnement	14 560,91	0,00	14 560,91	14 560,91	0,00	14 560,91
Centre de santé	27 083,10	0,00	27 083,10	27 083,10	0,00	27 083,10
Investissement	6 944,12	0,00	6 944,12	6 944,12	0,00	6 944,12
Fonctionnement	20 138,98	0,00	20 138,98	20 138,98	0,00	20 138,98

Le budget principal

Le budget principal, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 14 687 579,08 € en section de fonctionnement et à 30 357 203,54 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles		1 062 544,00	1 062 544,00
	Ordre		13 625 035,08	13 625 035,08
Résultat reporté				
Total des dépenses de fonctionnement				14 687 579,08
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles		579 517,00	579 517,00
	Ordre		48 180,00	48 180,00
Résultat reporté				14 059 882,08
Total des recettes de fonctionnement				14 687 579,08

INVESTISSEMENT

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles	21 382 581,29	2 544 204,41	23 926 785,70
	Ordre		1 603 150,00	1 603 150,00
Résultat reporté				4 827 267,84
Total des dépenses d'investissement				30 357 203,54
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles	12 951 410,54	-11 032 650,67	1 918 759,87
	Ordre		15 180 005,08	15 180 005,08
Affectation du résultat de fonctionnement				13 258 438,59
Résultat reporté				
Total des recettes d'investissement				30 357 203,54

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire sont de 14 687 579,08 € dont 627 697 € de recettes nouvelles et 14 059 882,08 € de résultat de fonctionnement reporté.

Les recettes de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	85 363,00
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	146 228,00
73 Impôts et taxes	
731 Fiscalité locale	- 200 288,00
74 Dotations et participations	548 214,00
75 Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante	579 517,00
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
78 Reprises sur provisions semi-budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement	579 517,00
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	48 180,00
043 Opération d'ordre intérieur de la section	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	48 180,00
TOTAL	627 697,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	14 059 882,08
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 687 579,08

Le chapitre 013 (atténuations de charges) augmente de 85 363 €. Une dépense équivalente est inscrite au chapitre 65. Ces deux écritures permettent de régulariser comptablement la remise gracieuse accordée aux agents par délibération 2024_023 du 14 février dernier, sur la part du régime indemnitaire indûment versé dans le cadre des retenues pour grève sur les années 2022 et 2023.

Le chapitre 70 relatif aux produits des services augmente de 146 228 €. Il s'agit pour 136 729 € de constater le remboursement de frais de personnels mis à disposition des associations. En contrepartie, la ville verse une subvention équivalente aux associations concernées. On retrouve donc la même somme au chapitre 65 en dépense de fonctionnement.

Le chapitre 731 relatif à la fiscalité locale diminue de 200 288 €. Il s'agit d'ajuster le produit attendu des contributions directes au produit notifié par les services de l'Etat. En effet, les bases de taxe d'habitation et taxe foncière sont moins élevées que prévu.

Le chapitre 74 (dotations et participations) augmente globalement de 548 214 € en intégrant les ajustements suivants :

- ✓ Dotation forfaitaire : + 930 382 €. La loi de finances a institué une dotation en faveur des communes nouvelles avec une part de garantie compensant de manière pérenne toute baisse de DGF y compris pour les communes nouvelles créées antérieurement à 2023.
- ✓ Dotation de solidarité rurale (DSR) : -241 414 € compensés par la part garantie de la dotation forfaitaire.
- ✓ Dotation de solidarité urbaine (DSU) : 63 349 €
- ✓ Compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties : - 157 511 €
- ✓ Autres participations : 10 000 €. Il s'agit de la participation de l'Etat venant financer une journée multisport autour des valeurs olympiques ainsi que des actions suite à un appel à projet de la DRAC dans le domaine de la culture et de la santé.
- ✓ Dotation de compensation réforme TP (DCRTP) : - 54 092 €

B. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire s'élèvent à 14 687 579,08 € dont 1 062 544 € en mouvements réels et 13 625 035,08 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	657 253,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	48 000,00
014 Atténuations de produits	
65 Autres charges de gestion courante	357 291,00
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante	1 062 544,00
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations provisions semi-budgétaires	
022 Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 062 544,00
023 Virement à la section d'investissement	13 625 035,08
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	13 625 035,08
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 687 579,08

1/ chapitre 011 : Les charges à caractère général : 657 253 €

- De nouvelles dépenses récurrentes : 342 370 €

La gestion des activités péri et extra-scolaires nécessite l'inscription de 175 000 € du fait de la nécessité d'avoir recours à des animateurs supplémentaires. Par ailleurs, les frais de transports des scolaires augmentent de 60 000 € en raison de la hausse des effectifs.

Les charges relatives à l'entretien du matériel roulant augmentent de 77 000 €. 17 000 € concernent la réparation importante d'une hydro cureuse. Ces frais sont remboursés par l'agglomération Le Cotentin en application de la convention de mutualisation. De plus, 60 000 € sont ajoutés suite à un recours plus important aux entreprises extérieures pour l'entretien du matériel.

Par ailleurs, le démarrage du nouveau contrat de maintenance informatique relatif au logiciel de gestion financière et de gestion de la paye implique l'inscription de 63 370 € pour faire face au paiement d'un an et demi de maintenance.

Il convient également d'ajouter 15 000 € en application d'une convention signée avec France Villes et Territoires Durables par délibération 2024_145 du 22 mai 2024.

Enfin, les dépenses de ce chapitre diminuent de 48 000 € concernant la surveillance des plages. Jusqu'à l'an dernier la prestation était payée sur factures donc sur le chapitre 011. A compter de 2024, les surveillants vont être rémunérés directement par la ville. Les crédits sont donc transférés sur le chapitre 012 relatif aux charges de personnel.

- Des dépenses exceptionnelles : 106 000 €

32 000 € sont inscrits pour la location d'un échafaudage non prévu pour la réalisation de travaux en régie concernant la couverture du clocher de l'église de la Verrerie. 30 000 € sont aussi ajoutés pour finaliser plusieurs travaux effectués en régie sur les chalets de Noël ou encore la salle d'exposition du musée Thomas Henry.

De plus, les travaux de la Saillanderie se terminent, il convient alors de transférer les tribunes télescopiques installées provisoirement à Nordez. Cela implique l'inscription de 30 000 € supplémentaires.

D'autre part, les travaux à l'école Noblet impliquent la location d'un bungalow dont le coût est plus élevé que prévu, 14 000 € sont donc inscrits pour faire face au surcoût.

- Des dépenses relatives à l'exercice 2023 payées en 2024 : 184 440 €

100 000 € sont réinscrits sur 2024 pour la fourrière animale, les factures 2023 n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2023. 65 000 € sont également ajoutés pour le paiement de factures 2023 d'entretien de bâtiments qui n'ont pu être rattachées à l'exercice. Enfin, 19 440 € sont nécessaires afin de clôturer la mission d'accompagnement au renouvellement de la délégation de service public attribuée à la ville pour la gestion des ports.

2/ chapitre 012 : Les charges de personnel et frais assimilés : + 48 000 €

Il s'agit d'inscrire les crédits relatifs à la rémunération du personnel de surveillance des plages maintenant rémunéré directement par la ville. Jusqu'à l'an dernier, la ville payait le SDIS sur facture. Les crédits sont donc diminués d'autant sur le chapitre 011.

3/ Chapitre 65 autres charges de gestion courante : 357 291 €

- Des dépenses couvertes par des recettes équivalentes : 222 092 €

85 363 € sont ajoutés en dépense comme en recette au chapitre 013. Ces deux écritures permettent de régulariser comptablement la remise gracieuse accordée aux agents par délibération 2024_023 du 14 février dernier, sur la part du régime indemnitaire indûment versé dans le cadre des retenues pour grève sur les années 2022 et 2023.

Par ailleurs, 136 729 € sont ajoutés sous forme de subvention à deux associations pour le remboursement des frais de personnel mis à disposition de ces dernières. On retrouve donc la somme équivalente au chapitre 70 en recette de fonctionnement puisque les mêmes associations remboursent à la ville le coût du personnel mis à disposition.

- De nouvelles dépenses récurrentes : 68 522 €

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage doivent être augmentés de 68 522 € dont 43 825 € dédiés essentiellement à la mise en place du nouveau portail de recrutement et gestion des candidatures. Un tiers de ce montant, soit 14 608 € sera remboursé par l'agglomération en application de la convention de services communs.

- Des dépenses exceptionnelles : 47 250 € dont 25 000 € de dépenses nouvelles.

Afin de célébrer le 80^{ème} anniversaire du débarquement, une somme de 80 000 € a été inscrite au budget primitif 2024 sous forme de prestations au chapitre 011. Il s'agit lors de cette étape budgétaire de transférer 22 250 € sous forme de subventions. Il ne s'agit donc pas d'une dépense nouvelle.

Par ailleurs, une subvention de 25 000 € est attribuée à la ligue de voile de Normandie pour l'organisation des championnats de France minimes.

C. Les dépenses d'investissement : Un ajustement des dépenses d'équipement pour 989 234 €.

Les dépenses d'investissement se présentent ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
010 Stocks	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	201 889,00
204 Subventions d'équipement versées	1 785 693,07
21 Immobilisations corporelles	1 152 215,00
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	- 2 150 562,66
Total des opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement	989 234,41
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	1 554 970,00
27 Autres immobilisations financières	-
020 Dépenses imprévues	-
Total des dépenses financières	1 554 970,00
45... Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement	2 544 204,41
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 180,00
041 Opérations patrimoniales	1 554 970,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 603 150,00
TOTAL	4 147 354,41
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	4 827 267,84
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 974 622,25
ETAT DES REPORTS	21 382 581,29
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 357 203,54

- Les dépenses nouvelles intégrées au PPI : 942 493 €

Travaux de couverture de la mairie déléguée de Querqueville : 153 000 €

Renouvellement d'une balayeuse de voirie : 160 000 €

Travaux de sécurisation rue Grande Rue : 100 000 €

Subvention d'équipement versée au budget annexe du camping pour les travaux de l'accueil et des sanitaires : 459 493 €

Transformateur électrique plage verte : 70 000 €

- Des dépenses ajustées en fonction du calendrier des opérations du PPI : 58 457 €

Ces ajustements n'ont pas d'impact sur le montant global du programme d'investissement.

Il s'agit notamment d'anticiper ou décaler les dépenses suivantes :

NPNRU Charcot-Spanel : 660 000 €

La Polle / Les Fourches : 318 186 €

Groupe scolaire Doisneau : - 1 561 815 €

Restaurants scolaires : - 450 000 €

Réinscriptions des crédits relatifs aux dépenses récurrentes non engagées en 2023 : 1 092 086 €

- Une nouvelle dépense pour optimiser la gestion de la dette (chapitre 16) : 1 554 970 €

Dans le cadre de certains contrats d'emprunt, et compte tenu des conditions de marché actuelles, une opportunité d'optimisation se présente via la possibilité de remboursements anticipés temporaires. Cela consiste à rembourser le capital restant dû au 1^{er} mai puis à remobiliser ces prêts, aux mêmes conditions fin décembre, et d'économiser ainsi des intérêts sur la période.

5 contrats de prêt ont donc été remboursés au 1^{er} mai, pour un montant global de 1 554 969 €. Cela permet de réaliser ainsi une économie en 2024 estimée à 30 500 € sur les intérêts payés.

D. Les recettes d'investissement : Une consolidation de l'emprunt dans le financement des investissements.

Comme cela avait été annoncé à l'occasion du budget primitif, la reprise des résultats concourt à réduire le recours à l'emprunt. Ce recours estimé initialement à 39 870 802 € au budget primitif ne s'élève donc plus qu'à 33 875 988 € au budget supplémentaire.

Les recettes d'investissement sont présentées ainsi par chapitre :

Libellé	Propositions nouvelles
010 Stocks	-
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 058 223,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- 12 894 813,67
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204 Subventions d'équipement versées	
21 Immobilisations corporelles	- 196 060,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement	- 11 032 650,67
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	13 258 438,59
138 Autres subventions d'investissement non transférables	-
165 Dépôts et cautionnements reçus	-
18 Compte de liaison : affectation (BA, régie)	-
26 Participations et créances rattachées	-
27 Autres immobilisations financières	
024 Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes financières	13 258 438,59
45... Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement	2 225 787,92
021 Virement de la section de fonctionnement	13 625 035,08
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	
041 Opérations patrimoniales	1 554 970,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	15 180 005,08
TOTAL	17 405 793,00
ETAT DES REPORTS	12 951 410,54
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 357 203,54

Les principaux mouvements concernent l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent (compte 1068) à hauteur de 13 258 438,59 €. Ce montant vient combler le déficit d'investissement constaté au 31/12/2023, y compris celui des reports.

De plus, les résultats de l'exercice 2023 permettent de diminuer l'emprunt d'équilibre de 12 894 813 €. Cependant, l'équilibre des restes-à-réaliser nécessite un report d'emprunt 2023 de + 6,9 M€. Au final, la prévision d'emprunt diminue donc de 5 994 813 €.

Le chapitre 13 enregistre une inscription de nouvelles subventions attendues à hauteur de 2 058 223 € correspondant à la notification des trois subventions suivantes :

1 149 895 € de l'Etat pour les travaux de l'école Mitterrand.

571 742 € de l'Etat pour les travaux de l'école Noblet.

336 586 € du Département pour la réhabilitation de la Mosaïque.

E. Une diminution de l'épargne

L'épargne nette diminue de 525 819 € soit - 19,13 % pour atteindre 2 222 574 €.

	BP	BS	Total	Variation au BS en %
+ Recettes réelles de fonctionnement	159 967 986	579 517	160 547 503	0,36%
- Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66)	150 292 167	1 062 544	151 354 711	0,71%
= Epargne de gestion	9 675 819	- 483 027	9 192 792	-4,99%
- Charges financières	1 537 410	-	1 537 410	0,00%
= Epargne Brute	8 138 409	- 483 027	7 655 382	-5,94%
- Remboursement du capital de la dette	5 390 016	42 792	5 432 808	0,79%
= Epargne nette	2 748 393	- 525 819	2 222 574	-19,13%
+ Résultat 2023 reporté (002)		14 059 882	14 059 882	
= Epargne nette consolidée avec résultat 2023 reporté au BS	2 748 393	13 534 063	16 282 456	492,4 %

Cependant, grâce aux excédents de fonctionnement cumulés, on peut constater le report du résultat à hauteur de 14 M €, ce qui porte au final l'épargne nette consolidée à 16,3 M €.

F. Le financement de l'investissement

Après consolidation des chiffres du budget primitif avec ceux du budget supplémentaire, on arrive à un niveau élevé de dépenses d'investissement hors dette de 78,9 M €, contre 87 M € en 2023. Il s'agit des investissements, hors remboursement de la dette en capital, prévus au budget primitif et budget supplémentaire ainsi que les restes-à-réaliser. Ils se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'équipement :	71 567 454 €
Dépenses financières hors dette :	2 041 652 €
Opérations pour comptes de tiers :	445 834 €
Déficit d'investissement antérieur reporté :	<u>4 827 268 €</u>
TOTAL	78 882 208 €

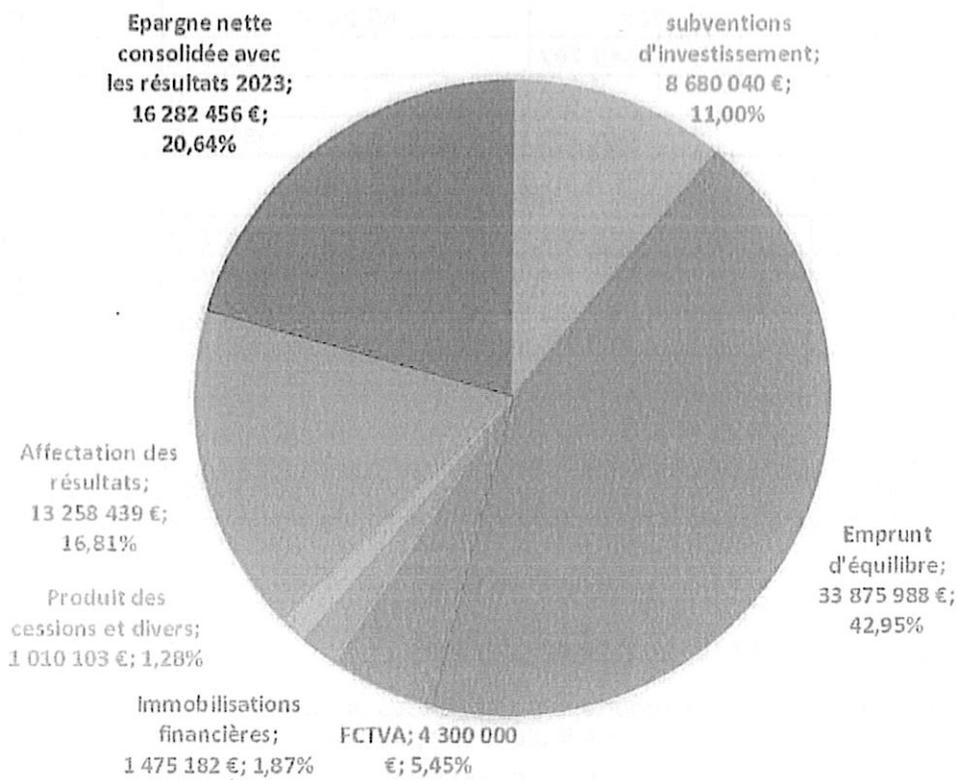


BP + BS	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	77 327 238		
Remboursement temporaire emprunt	1 554 970		
Subventions d'investissement		8 680 040	11,00%
Emprunts d'équilibre		33 875 988	42,95%
FCTVA		4 300 000	5,45%
Immobilisations financières		1 475 182	1,87%
Produit des cessions et divers		1 010 103	1,28%
Affectation des résultats		13 258 439	16,81%
Epargne nette consolidée avec les résultats 2023		16 282 456	20,64%
Total	78 882 208	78 882 208	100,00%

L'épargne nette consolidée permet de financer les investissements à hauteur de 20,64 % (16,10% en 2023).

Si l'on ajoute à l'épargne nette l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement des dépenses d'investissement hors dette de 37,45 % (46,34% en 2023)

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 42,95 % des investissements (34,93% en 2023).



Les budgets annexes

I. Le budget annexe port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 476 031,86 € en section d'exploitation et à 612 033,56 € en section d'investissement y compris les reports.

A : La section de fonctionnement : Des dépenses nouvelles à hauteur de 36 388 €.

Des crédits nouveaux à hauteur de 19 394 € sont nécessaires à l'achat de petit équipement, fournitures diverses et prestations. Ils sont financés par la diminution de crédits relatifs aux admissions en non valeurs. Par ailleurs, la régularisation de factures EDF de l'exercice précédent implique l'inscription de 26 300 € supplémentaires.

La reprise des résultats excédentaires de fonctionnement s'élève à 476 031,86 €. Cet excédent va servir au financement des dépenses nouvelles de fonctionnement et d'investissement.

B : La section d'investissement : Des dépenses nouvelles à hauteur de 138 973 €.

L'excédent d'investissement constaté en 2023 est reporté en recette à hauteur de 1 073 118,70 €. Il permet de financer les restes-à-réaliser qui s'élèvent à 256 337,16 €, mais aussi de supprimer la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif à hauteur de 900 729 €. Il n'y a donc plus d'emprunt prévisionnel sur ce budget. Des crédits nouveaux sont inscrits à hauteur de 138 973 € afin de finaliser les opérations prévues au budget primitif, notamment celles relatives aux travaux d'alimentation électrique ou au système de contrôle d'accès.

C : Une épargne nette quasiment stable :

	BP 2024	BS 2024	TOTAL
Epargne de gestion	445 797	-36 388	409 409
- intérêts	500	0	500
Epargne brute	445 297	-36 388	408 909
- amortissement du capital de la dette	0	0	0
Epargne nette	445 297	-36 388	408 909
Résultat 2023 reporté	0	476 032	476 032
Epargne nette consolidée avec résultat 2023 reporté au BS	445 297	439 644	884 941

L'épargne nette consolidée augmente au BS de 439 644 €. Ainsi, les investissements du port de plaisance qui s'élèvent à 1 958 059 € (BP + BS et reports) sont entièrement financés par l'épargne nette consolidée (884 941 €) et les excédents d'investissement reportés (1 073 118 €). Ce budget n'est pas endetté.

II. Le budget annexe Camping de la Saline

Le budget annexe du camping, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 181 032,09 € en section d'exploitation et à 845 460,80 € en section d'investissement.

La reprise des excédents de fonctionnement (180 848,09 €) et d'investissement (146 206,64 €) viennent financer une partie des travaux inscrits à hauteur de 825 000 € HT pour la réhabilitation de l'accueil et

des sanitaires. Le solde de l'opération est financé par une subvention par le Cotentin pour 100 000 € ainsi que par une subvention d'équipement du budget principal de la ville à hauteur de 459 493 €.

III. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 145 950,21 € en section d'exploitation et à 175 269,24 € en section d'investissement.

La reprise des résultats 2023, soit 145 950,21 € d'excédent de fonctionnement viennent financer un éventuel besoin d'investissements supplémentaires du même montant.

IV. Le budget annexe des creusements de fosses

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 5 157,39 € en section d'exploitation afin d'intégrer le déficit antérieur de fonctionnement du même montant ainsi qu'une réévaluation des recettes attendues.

Ce budget ne comporte pas de dépenses d'investissement.

V. Le budget annexe locations

Le budget annexe locations s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 244 692,81 € en section d'exploitation et à 1 000 414,10 € en section d'investissement y compris les reports.

Des compléments de crédits sont inscrits pour un montant de 114 600 € en fonctionnement. En effet, suite au transfert de gestion de certaines salles au 1^{er} janvier 2023 au sein de ce budget, il est nécessaire d'ajouter des crédits pour l'entretien et la maintenance des bâtiments concernés. Ils sont entièrement financés par la reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 234 871,81 €. On retrouve également en recette de fonctionnement une reprise sur provision pour risque de non recouvrement de créance à hauteur de 9 821 €, conformément aux estimations annuelles transmises par la Trésorerie municipale.

La reprise des résultats excédentaires de 2023 en investissement à hauteur de 927 728,29 € permet de financer les reports d'investissement de 22 983 € et de supprimer l'emprunt de 57 407 € inscrit au budget primitif.

Ce budget n'est pas endetté.

VI. Le budget annexe parkings

Le budget annexe des parkings, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 14 560,91 € en section d'exploitation et 16 677 € en section d'investissement.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 4 350 € en dépenses de fonctionnement notamment pour faire face à des factures de maintenance 2023 non rattachées. Une réévaluation des recettes vient financer cette nouvelle dépense ainsi que le déficit antérieur d'un montant de 10 210,91 €.

La reprise des excédents d'investissement s'élevant à 48 594,82 € a permis de supprimer une partie de la prévision d'emprunt faite au budget primitif. Le solde de l'emprunt prévisionnel s'élève à 13 266 €.

Ce budget n'est pas endetté.

VII. Le budget annexe du centre de santé

Le budget annexe du centre de santé, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 20 138,98 € en section de fonctionnement et 6 944,12 € en section d'investissement.

Ce budget présente en fonctionnement une recette équivalente à l'excédent constaté à fin 2023 d'un montant de 20 138,98 €. Cet excédent a permis de financer des dépenses supplémentaires pour un montant équivalent afin de faire face notamment à des frais de prestations pour l'utilisation de logiciels médicaux, à l'actualisation du loyer, ou encore au paiement de factures 2023 non rattachées.

En investissement, un crédit de 6 006,15 € est inscrit, financé en totalité par l'excédent d'investissement.

Ce budget n'est pas endetté.